



## Frais de local / frais de connection internet

Par  **david\_serge** , le  **03/03/2008**  à  **09:55**

Bonjour,

Je suis salarié en CDI. J'ai un avenant à mon contrat car je fais du télétravail (ma société est à Paris et mon bureau à l'île de la Réunion).

Dans ce contrat est précisé que je suis indemnisé de 100€ par mois pour l'utilisation de l'une des pièces de mon habitation.

Idem pour le montant de ma connection internet qui doit-être remboursé mensuellement.

Or, malgré mes réclamations, (lettre recommandée contenant la photocopie des factures) mon patron à 2 années de retard sur les paiements de ces frais ... Ce qui représente aujourd'hui environ 4000€.

Mon patron admet que ces frais n'ont pas été remboursé, mais est-ce-que ces frais peuvent être accumulés sur plusieurs exercices comptables ?

Il y a t'il une possibilité de demander un "état de mes comptes", pour avoir en ma possession une reconnaissance des montant dû ?

Il y a t'il une méthode pour débloquer une telle situation ?

D'avance, merci pour l'aide ...